



AGISSONS ENSEMBLE AVEC ESPOIR : pour la Protection sociale et les droits des enfants en situation social à risque, des victimes et des mineurs en conflit avec la loi: 2014/ 345-176

Fiche numéro 12/01
Date: 10/2017



Décision: 2013/ 024-630



Développement local



Système de protection
enfants vulnérables
éradication violence
droits des enfants

OBJECTIFS

Contribuer à la mise en place d'un système de protection des droits fondamentaux des enfants vulnérables au Gabon à travers des actions concrètes pour l'éradication de toutes formes de violence faite aux enfants

CONTEXTE

Malgré les avancées sur le plan législatif et les efforts institutionnels pour améliorer le système de protection des mineurs, telle que la loi 39/2010 portant régime judiciaire de protection du mineur, la situation des mineurs continue à être un grand défi au Gabon. La culture de l'impunité et la situation de grande fragilité de beaucoup de foyers laissent les enfants exposés à diverses formes de violences, abus et exploitation. En effet selon une étude menée en 2011 par l'Observatoire national des droits de l'enfant, 77,7 % des enfants gabonais étaient victimes de violences. On remarque que ces violences sont d'abord faites dans le milieu familial, ensuite dans la communauté et enfin à l'école. Elles sont d'ordres physique, psychologique moral et parfois sexuel, mais on compte aussi des crimes rituels dont les enfants sont victimes. Dans ce contexte, le projet vise spécifiquement à améliorer le statut et les perspectives d'avenir des mineurs à risque ou victimes de toute sorte de violence et des pires formes de travail ou en conflit avec la loi, à travers la prévention, l'accueil, la prise en charge et réinsertion, ainsi que la formation et le plaidoyer.

ACTIVITÉS À POURSUIVRE

- A.1: Formation des acteurs communautaires et actions de sensibilisation et plaidoyer sur les droits et la protection des enfants auprès de la population gabonaise, dans les écoles et dans d'autres institutions en rapport avec les enfants;
- R.1: Former l'équipe, les acteurs communautaires et les groupes actifs dans la protection du mineur.
- A.2: Travail de rue, accueil et orientation: prise en charge et accompagnement des mineurs en milieu ouvert et en milieu fermé, réinsertion socio-familiale, scolaire, formative ou professionnel;
- R.2: Prendre en charge les enfants et les jeunes à risque ou les victimes identifiées, qui trouvent dans l'équipe de Arc en Ciel des agents formés, des adultes de référence qui leur offrent un accompagnement intégral.
- A.3: Réalisation d'enquêtes sur les cas de violence rencontrés en rue, dans les centres Arc en Ciel et à la prison.
- R.3: Rédiger un plan de réinsertion individuel, planifié ensemble avec les familles des enfants.

GEO

» Gabon

PÉRIODE D'EXÉCUTION

» 01/03/2015 – 28/02/2018

BUDGET

- » Total: 525.161,06€
- » Instrumento: OSC-AL
- » Contribución CE: 300.000 €

BÉNÉFICIAIRES

- » Mineurs en situation de vulnérabilité parents, personnel des prisons, police, agents du service social de base e journalistes

COORDINATEUR

» ARC-EN-CIEL

CONTACT

» Denise.MOLICA@eeas.europa.eu

